

## INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

Année scolaire 2010-2011

Dossier à rapporter en Mairie aux heures d'ouverture au minimum 2 jours avant la première fréquentation (délai obligatoire de traitement de dossier)

### ENFANT DONT L'INSCRIPTION EST DEMANDEE

NOM – Prénom : .....  
Né (e) le : ...../...../..... à .....  
N° Immatriculation assurance maladie : .....  
Classe (septembre 2010) : .....

### IDENTITE DU RESPONSABLE LEGAL

NOM du Responsable Légal : .....Prénom : .....

NOM du conjoint : .....Prénom : .....

ADRESSE personnelle du Responsable Légal :

N° : ..... Rue : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : .....-.....-.....-.....-..... Téléphone Portable : .....-.....-.....-.....-.....

**Le Responsable Légal assure l'entière responsabilité  
des déclarations portées sur le présent imprimé.**

En cas d'accident entre 12 heures et 13 heures 20, veuillez indiquer un ou plusieurs n° de Tél pour  
contact :

1 - NOM : ..... Téléphone : .....-.....-.....-.....-.....  
Lien de parenté avec l'enfant : .....

2 - NOM : ..... Téléphone : .....-.....-.....-.....-.....  
Lien de parenté avec l'enfant : .....

### PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

Attestation d'assurance couvrant l'enfant : copie de l'assurance scolaire  
ou Responsabilité Civile 2010-2011

ATTENTION : dépôt du ticket de cantine dans la boîte aux lettres « CANTINE »  
au portail de l'école primaire avant 8 heures.

## TRAITEMENT MEDICAL PARTICULIER

Information : Les médicaments sont interdits sur le site de restauration scolaire et les surveillants ne sont pas habilités à administrer un médicament quelconque (aspirine, sirop, etc...) aux enfants.

Votre enfant a-t-il une allergie alimentaire ou tout autre infection nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé ?

(précisez OUI ou NON) .....

Précisez laquelle : .....

*Joindre au dossier un certificat médical seulement pour les enfants allergiques.*

- Pour tout changement de situation de famille ou adresse, en cours d'année scolaire, prévenir le plus rapidement possible les services de Mairie.
- Tout dossier incomplet ne pourra être traité.
- L'inscription au restaurant scolaire doit être faite obligatoirement avant toute consommation de repas.

Le Responsable Légal assume l'entière responsabilité des déclarations portées sur le présent imprimé.

Fait à CHAUDENAY, le.....

Signature du Responsable Légal